



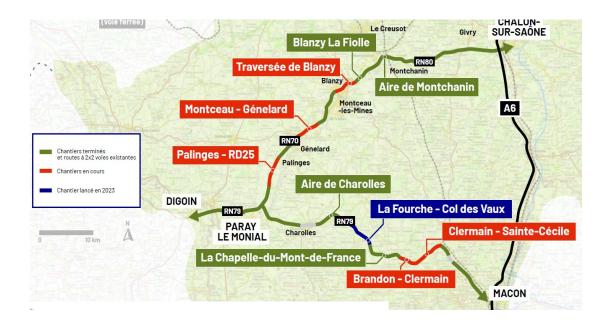
COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 09/04/2024

Programme d'aménagement à 2×2 voies de la RCEA - Section Palinges-RD 25 Basculement de circulation sur la RCEA - RN70 entre les PR 8+800 et 16+500 à partir du 15 avril 2025

Les travaux sur la RN70 au droit des communes de Palinges et St-Vincent Bragny (section Palinges – RD25) se poursuivent.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase du programme d'aménagement à 2 x 2 voies de RCEA en Saône-et-Loire.



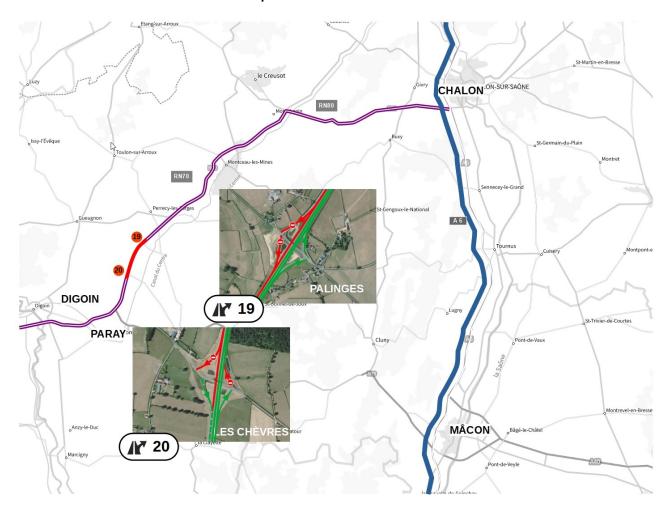
Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



La deuxième grande phase de travaux, qui concerne la transformation et la réhabilitation de la chaussée existante afin de la rendre conforme aux standards de la future 2×2 voies sont bien avancés.

Pour réaliser les raccordements à la chaussée existante, le basculement de la circulation sur la chaussée neuve sera étendu de part et d'autre de la section actuelle du 15 avril 2024 au 26 mai 2024. Les échangeurs de Palinges et du RD25 seront donc impactés.



Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet71_BFC

Plusieurs bretelles et accès seront fermés :

Dans le sens Montceau vers Paray

- bretelle n° 3 de l'échangeur n°19 de Palinges (éch. RN70/RD92): bretelle de sortie sur la RD92 pour les usagers de la RN70 en Provenance de Montceau.
- bretelle n° 4 de l'échangeur n°19 de Palinges (éch. RN70/RD92) : bretelle d'entrée sur la RN70 en direction de Paray
- bretelle n° 3 de l'échangeur n°20 des Chèvres (éch. RN70/RD25) : bretelle de sortie sur la RD25 pour les usagers de la RN70 en Provenance de Montceau.

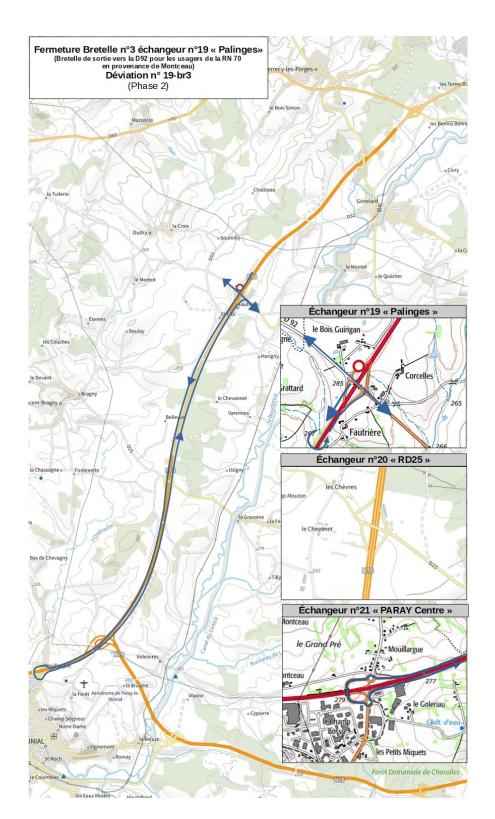
Dans le sens Paray vers Montceau.

 bretelle n° 2 de l'échangeur n°20 des Chèvres (éch. RN70/RD25) : bretelle d'entrée sur la RN70 en direction de Montceau.

Il est demandé aux usagers de respecter la signalisation temporaire, les limitations de vitesse et de rester prudent dans la traversée des chantiers et dans les zones de basculement en prêtant particulièrement attention aux circulations d'engins de chantier.

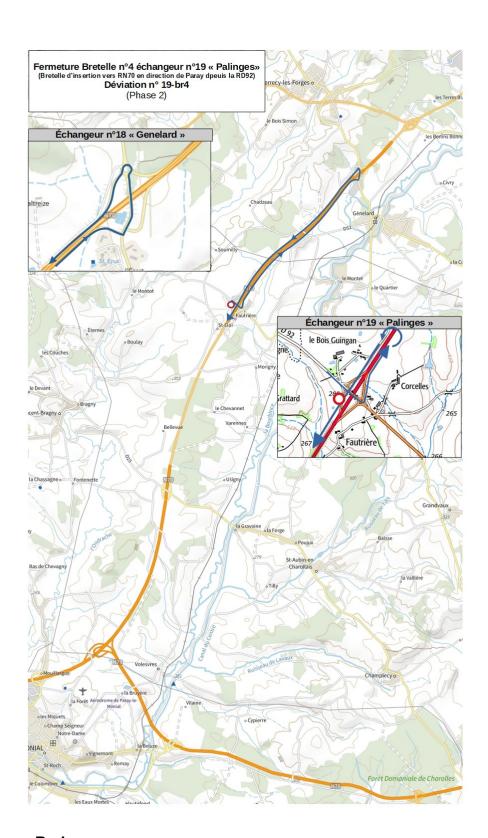
Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



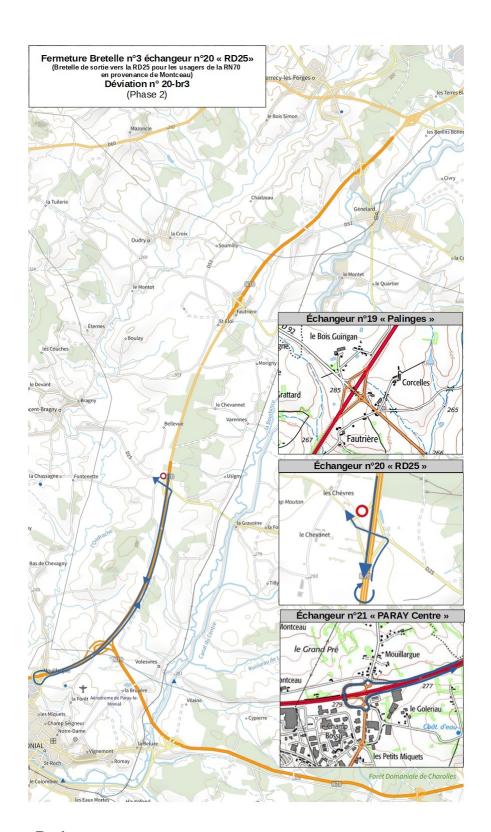
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet71_BFC



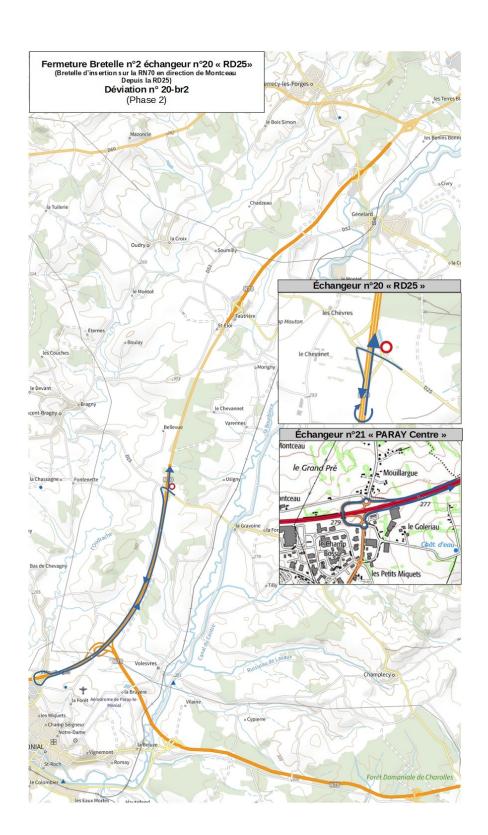
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet71_BFC



www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet71_BFC



www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet71_BFC